



REGLEMENT BRADERIE DES JOUETS

Vous souhaitez participer à notre BRADERIE DES JOUETS. Vous pouvez mettre en vente jusqu'à 25 jouets (ou lots de jouets) par famille. Les jouets doivent être propres, complets et en état de fonctionnement pour les jouets à piles, si ce n'est pas le cas, la MJC se donne le droit de refuser de les mettre en vente, ou de rappeler une personne qui a mis en vente un jouet qui ne fonctionne pas.

La MJC se réserve le droit de refuser tout jouet défectueux ou sale.

Une participation de 5€ pour les frais de fonctionnement vous sera demandée lors du dépôt.

**Le dépôt se fera le samedi 19 novembre de 14h à 17h à la MJC.
La vente aura lieu le dimanche 20 novembre de 10h à 16h.**

Les produits de la vente ainsi que les invendus seront à retirer dimanche de 17h30 à 18h30. Si vous ne désirez pas récupérer vos jouets, ils seront redonnés à une association caritative de la commune, ou serviront au Téléthon les 2 et 3 décembre prochain.

La MJC dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**MJC Méरantaise / 01 30 52 60 05,
6 rue Hodebourg
78114 Magny les Hameaux
Email: mjc.merantaise@wanadoo.fr**